

## Avenir de l'information financière des organismes sans but lucratif : le point sur les orientations

Maintenant que les orientations futures sont établies quant à la publication de l'information financière au Canada par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes et par les entreprises à capital fermé, il est temps de déterminer quelles normes d'information financière les organismes sans but lucratif devront appliquer.

### Contexte

Le Conseil des normes comptables (CNC) et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ont entrepris d'établir conjointement une orientation stratégique pour la publication de l'information financière par les organismes sans but lucratif au Canada. La stratégie visera l'établissement, à l'intention des organismes sans but lucratif, de normes comptables qui tiennent compte de la nature diverse du secteur, qui assurent la comparabilité avec le secteur privé et le secteur public, et dont l'application aboutit à des états financiers utiles à la prise de décisions pour des utilisateurs variés.

Le CNC et le CCSP ont publié conjointement en décembre 2008 un appel à commentaires sur les orientations stratégiques et, depuis qu'ils ont entrepris le processus, travaillent sans relâche à mobiliser les nombreux groupes de parties prenantes. Les deux conseils ont notamment tenu des tables rondes partout au Canada et pris connaissance de plus de 150 lettres de commentaires que des personnes ou des groupes de parties prenantes leur ont fait parvenir.

Plusieurs représentants d'organismes sans but lucratif canadiens ont en outre eu l'occasion de faire valoir leur point de vue lors d'une récente réunion publique du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC). Ce fut le cas du président du Comité consultatif du CNC, Paul Goodyear, secrétaire financier de l'Armée du Salut au Canada, du président du Groupe de travail du CCSP, Archie Johnston, directeur des services aux organismes sans but lucratif et du secteur public pour la Colombie-Britannique chez KPMG, d'un représentant du ministère des Finances de l'Ontario et de représentants des collèges de l'Ontario. Le CSNC a également pris connaissance d'interventions écrites d'autres parties prenantes.

### Les faits

Le CNC et le CCSP veillent à ce que la stratégie qui sera adoptée tienne compte des besoins des organismes sans but lucratif et de leurs parties prenantes. Il y aurait au Canada plus de 160 000 de ces organismes, qui touchent à tous les aspects de la vie des citoyens et qui vont des associations sportives et culturelles locales aux organisations complexes que sont les hôpitaux et les établissements d'enseignement supérieur. Parmi ces entités, les plus importantes disposent d'un budget annuel qui dépasse le milliard de dollars, dont une part considérable provient du financement public.

Les organismes sans but lucratif continueront d'appliquer telles quelles les normes actuelles, à savoir celles du *Manuel de l'ICCA — Comptabilité*, jusqu'à ce que les nouvelles orientations pour les organismes sans but lucratif du secteur public et du secteur privé aient été élaborées, puis publiées pour commentaires, qu'une consultation ait été menée et que la mise au point définitive des normes soit terminée.

Certains organismes sans but lucratif envisagent d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) : il importe de retenir que même si les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes sont tenues d'adopter les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les organismes sans but lucratif n'ont pas à faire ce choix ou à respecter cet échéancier. En effet, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour la publication de l'information financière par les organismes sans but lucratif reposera sur un échéancier distinct, prévoyant un délai suffisant pour permettre une planification adéquate et une transition sans heurt.

## À l'écoute des parties prenantes

Le CNC et le CCSP ont tous deux conclu, à la lumière des commentaires des parties prenantes, que la continuité était essentielle pour les intervenants du secteur. Les normes d'information financière actuelles répondent aux grandes préoccupations en la matière et permettent de présenter l'information de manière compréhensible. C'est pourquoi les normes des chapitres de la série 4400 du *Manuel* demeureront, pour les organismes sans but lucratif canadiens, la source première des principes comptables généralement reconnus (PCGR).

L'un des axes privilégiés du processus est le respect des besoins des utilisateurs d'états financiers d'organismes sans but lucratif. On compte parmi ces utilisateurs les membres, les administrateurs, les bailleurs de fonds et donateurs, et le public. La très grande diversité qui caractérise le secteur dicte l'un des principes directeurs du processus, à savoir qu'un référentiel unique ne pourra pas convenir à toutes les situations.

Les trois conseils reconnaissent la difficulté de parvenir à une solution appropriée en raison de cette diversité, le secteur étant constitué autant d'organismes publics que d'organismes privés.

«Nous devons agir de façon diligente, mais sans prendre des décisions précipitées», dit Doug Hyndman, président du CSNC. «C'est un processus important qui est déterminé par deux principes. Le premier est que la diversité et la complexité des organismes sans but lucratif exigent d'offrir différentes possibilités pour la communication de l'information financière; le second est que les normes particulières actuelles sont largement reconnues.»

## Prochaines étapes

Le CNC et le CCSP prévoient publier au premier semestre de 2010 un exposé-sondage dans lequel ils proposeraient des choix de traitement propres au secteur. Tous les organismes qui touchent de près ou de loin au secteur sans but lucratif seront alors invités à commenter les propositions. Les normes actuelles du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* devraient par ailleurs continuer de s'appliquer à tous les organismes du secteur jusqu'à ce qu'une nouvelle orientation soit établie.

## Pour s'informer et participer

Pour consulter l'appel à commentaires de décembre 2008 et les lettres de commentaires reçues, pour en savoir davantage sur la publication de l'information financière par les organismes sans but lucratif ou pour être avisé de la publication de l'exposé-sondage, deux adresses sur le Web : <http://www.cnccanada.org/documents-de-consultation> et <http://fr.psab-ccsp.ca/documents-de-consultation>. Il est possible de s'abonner aux avis électroniques annonçant les activités du CNC et du CCSP en cliquant sur le bouton «Abonnez-vous» de l'un ou l'autre de ces sites.

## Personnes-ressources pour obtenir de plus amples renseignements :

[Robert Correll](#), directeur de projets, Comptabilité du secteur public  
+1 416-204-3460

[Brian Barrington](#), consultant, Normes comptables  
+1 416-204-3436